

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 41/047/2005 - ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 37/05 (AMR 41/004/2005 du 16 février 2005) et sa mise à jour (AMR 41/024/2005 du 8 juillet 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

MEXIQUE

Lydia Cacho Ribeiro (f), présidente du *Centro Integral de Atención a las Mujeres* (CIAM, centre d'assistance pour les femmes), et militante en faveur des droits humains

Londres, le 19 décembre 2005

Le 16 décembre, Lydia Cacho Ribeiro a été arrêtée chez elle, à Cancun, par la police. Elle a été conduite à 1 500 kilomètres de là, dans la ville de Puebla, et privée de liberté pendant trente heures pour diffamation, avant d'être libérée sous caution. Amnesty International considère son arrestation comme du harcèlement judiciaire et estime qu'elle porte atteinte à sa liberté d'expression tout en l'exposant encore plus aux menaces et actes d'intimidation liées à ses activités de défenseur des droits humains.

Lydia Cacho Ribeiro est journaliste et présidente de l'organisation *Centro Integral de Atención a las Mujeres* (CIAM, centre d'assistance pour les femmes). Elle dénonce les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que l'impunité dont jouissent la plupart des auteurs de telles atteintes. Au cours de l'année 2005, Lydia Cacho Ribeiro a publié un livre dans lequel elle faisait état de l'implication de riches hommes d'affaires dans un réseau de pornographie infantile. L'un des hommes nommés dans l'ouvrage, qui réside à Puebla, a porté plainte contre elle pour diffamation, et le bureau du procureur général de l'État a ouvert une enquête préliminaire. Par la suite, un juge a décerné un mandat d'arrêt contre Lydia Cacho Ribeiro. Une fois à Puebla, après dix heures de route sous escorte policière, Lydia Cacho Ribeiro a été maintenue en garde à vue puis traduite devant un magistrat. Elle a ensuite été libérée, moyennant une caution de 8 000 euros. Elle est tenue de se présenter devant un représentant des autorités judiciaires de Puebla chaque semaine pendant toute la durée de la procédure. Lydia Cacho Ribeiro encourt jusqu'à quatre années d'emprisonnement.

La diffamation constitue une infraction pénale au Mexique. Elle est parfois utilisée pour intimider et museler les journalistes rendant compte de questions d'intérêt public. Dans l'État de Puebla, la diffamation est passible de six mois à quatre ans d'emprisonnement. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a demandé que cette infraction soit passible de poursuites au civil et non au pénal, mais les autorités mexicaines n'ont pris aucune mesure en vue de mettre en œuvre cette recommandation.

Lydia Cacho Ribeiro a déjà fait l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation en raison de ses activités de défenseur des droits humains. Après le lancement de cette *Action urgente* et de sa mise à jour, les autorités mexicaines lui ont fourni une protection policière, de façon à ce qu'elle puisse poursuivre son travail.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Lydia Cacho Ribeiro, qui a été arrêtée et inculpée de diffamation ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que ces mesures ne fassent qu'encourager les menaces ou attaques contre cette femme ;
- exhortez les autorités, tant au niveau de l'État qu'à l'échelon fédéral, à garantir la sécurité de Lydia Cacho Ribeiro, conformément à ses souhaits ;
- dites-vous préoccupé par le fait que les charges de diffamation sont parfois utilisées afin de réduire au silence ceux qui font entendre leur voix sur des questions sensibles, au mépris du droit à la liberté d'expression ;
- priez les autorités de mettre en œuvre la recommandation de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui a demandé que la diffamation et les infractions poursuivies au civil ne soient plus passibles de peines d'emprisonnement.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Quintana Roo :

Lic. Joaquín Hendricks Díaz
Gobernador del Estado de Quintana Roo
Palacio de Gobierno, Av. 22 de Enero y Héroes,
Chetumal 77009,
Estado de Quintana Roo
Mexique

Fax : +52 983 832 0620 (si quelqu'un décroche, dites « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le
Gouverneur,

Procureure générale de l'État de Puebla :

Maestra Blanca Laura Villeda Martínez
Procuradora General de Justicia del Estado de Puebla
Boulevard 5 de mayo y 31 Oriente, Colonia Ladrillera de
Benitez,
Puebla, Puebla, CP 72539
Mexique

Fax: + 52 222 240 8105

Formule d'appel : *Estimada Procuradora*, / Madame la
Procureure générale,

**Responsable de l'Unité de promotion et de défense
des droits humains au sein du ministère de l'Intérieur :**

Maestro Ricardo Sepúlveda
Secretaría de Gobernación
Reforma 99, Piso 21, PH
Colonia Tabacalera
C.P. 06030, México D.F., Mexique

Fax : +52 55 5128 0234 (si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax : « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Maestro*, / Monsieur,

COPIES À :

CIAM (Organisation de défense des droits humains) :

Centro Integral de Atención a las Mujeres - CIAM
Cancún A.C.
Calle 12 poniente 66, SMZA 63 Cancún
Quintana Roo 77500,
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*